

ANNEXE .BAYERN - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BAYERN

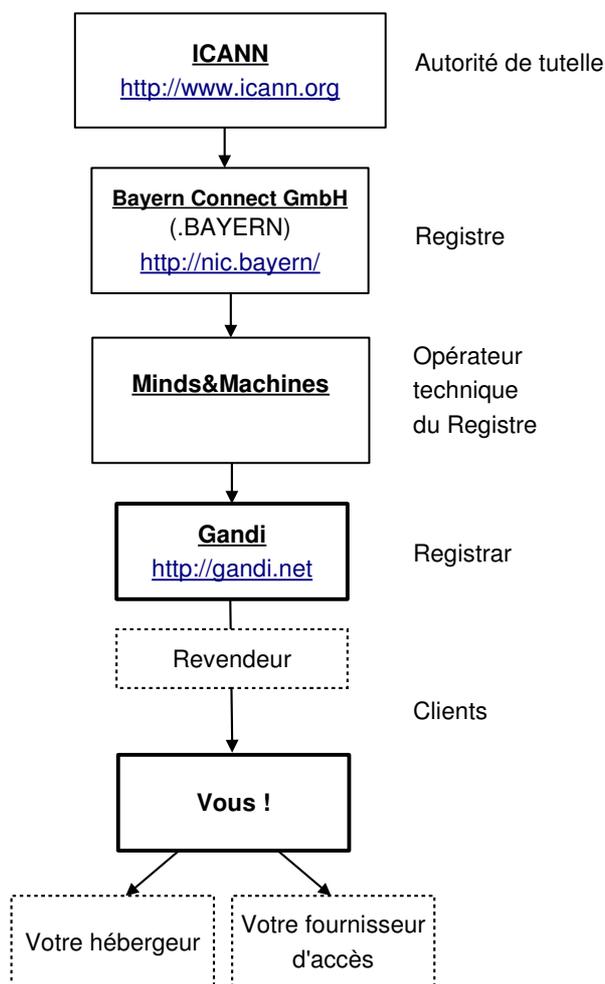
version n° 1.0 du 26 septembre 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BAYERN supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .BAYERN.1. Autorité de tutelle et Registre

.BAYERN est une extension générique destinée à promouvoir le länder allemand qu'est la Bavière. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BAYERN :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BAYERN.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BAYERN Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles

et conditions d'enregistrement spécifiques au .BAYERN, définies par l'ICANN et Bayern Connect GmbH, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement :
<http://nic.bayern/assets/policies/ENG/Domain-Name-Registration-Policy-english.pdf> (version anglaise)
<http://nic.bayern/assets/policies/DEU/Domain-Registrierungsbedingungen.pdf> (version allemande)
- Conditions d'utilisation :
<http://nic.bayern/assets/policies/ENG/Acceptable-Use-Policy-english.pdf> (version anglaise)
<http://nic.bayern/assets/policies/DEU/AcceptableUseBedingungen.pdf> (version allemande)
- Politiques des données personnelles et relatives au Whois:
<http://nic.bayern/assets/policies/ENG/Privacy-Whois-Policy-english.pdf> (version anglaise)
<http://nic.bayern/assets/policies/DEU/Privacy-Whois-Bedingungen.pdf> (version allemande)
- ICANN consensus policies:
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Vous reconnaissez que la version allemande prime sur la version anglaise.

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BAYERN. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BAYERN est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bayern>

Article .BAYERN.3. Règles d'ouverture

L'ouverture générale des noms de domaine en .BAYERN se déroulera à partir du 30 septembre 2014. La date et l'heure de lancement ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Article .BAYERN.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/bayern/info>

Les .BAYERN sont ouverts à tous.

Néanmoins, Vous êtes contraint de renseigner une personne individuelle domiciliée en République Fédérale Allemande en tant que contact administratif. Ce contact administratif doit être autorisé à agir en Votre nom et pour Votre compte en vertu d'un pouvoir diligenté par Vous. Le contact administratif n'a pas d'autres droits et obligations. Les notifications envoyées à Votre contact administratif par e-mail sont considérées comme Vous avoir été envoyées. Si Vous êtes un résident personne physique de la République Fédérale Allemande, Vous êtes libre de gérer la fonction de contact administratif Vous-même.

Article .BAYERN.5. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .BAYERN.6. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :
-<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bayern> (specification 5. schedule of reserved names),
-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

-les noms réservés ainsi qu'ils sont répertoriés à l'article 7 des conditions d'utilisation :
<http://nic.bayern/assets/policies/ENG/Acceptable-Use-Policy-english.pdf>

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Bayern Connect GmbH.

Article .BAYERN.7. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .BAYERN.8. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/bayern>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .BAYERN.9. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#). Vous portez fort du fait d'avoir obtenu les consentements nécessaires des tiers dont Vous fourniriez les informations auprès de Gandi.

Article .BAYERN.10. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BAYERN, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .BAYERN.11. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous acceptez avoir pris connaissance des règles relatives aux litiges concernant les transferts et à Vous y soumettre en cas de litige :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

Article .BAYERN.12. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BAYERN.13. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BAYERN.14. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'édictée par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats applicables en Allemagne

(*Rechtsanwaltsvergütungsgesetz*) ou toute autre législation ou règlement applicable, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Si Vous enfreignez une des stipulations contractuelles des politiques du Registre, le Registre peut (sans préjudice de sa capacité à prendre toute mesure qu'il jugera appropriée au regard des politiques du Registre du .BAYERN) enjoindre Gandi d'exercer tout pouvoir dévolu à Gandi en vertu des politiques du .BAYERN. La possibilité et l'étendue de ce pouvoir relève de la discrétion du Registre mais dans la mesure du possible le Registre consultera Gandi avant d'user de tels pouvoirs.

Article .BAYERN.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- en application des stipulations adoptées par tout groupe industriel reconnu comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (i.e : RFC ...)
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine qui sera du fait d'un Registre et/ou de tout Registrar
- s'il en est requis dans le cadre d'une procédure UDRP ou URS
- s'il en juge ainsi à la lumière des politiques du Registre
- pour le non-paiement des frais au Registre

-fin de l'annexe .BAYERN-